

Modalités du contrat « GUERRAZ » 2023

L'adhésion à l'association est nécessaire avant toute conclusion d'un contrat, et engage l'adhérent.e à respecter le règlement intérieur de Novelamap, dont la participation comme bénévole à **quatre distributions dans l'année**.

Le contrat établit un **lien solidaire** entre l'adhérent.e et le producteur / la productrice : l'adhérent.e accepte que la production et donc le contenu du panier puissent être soumis à des aléas (climatiques, de production...).

Les **distributions** ont lieu les **mercredis de 18h45 à 19h30**, sous le préau de l'école de Novel, sauf nouvelle disposition communiquée par mél et consultable sur www.novelamap.org.

Pour ce contrat, elles sont au nombre de **8**, selon une fréquence **mensuelle** et selon le calendrier ci-dessous :

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
4 sem. 1	1 sem. 5	1 sem. 9	5 sem. 14	3 sem. 18	7 sem. 23	5 sem. 27	2 sem. 31	6	4 sem. 40	1 sem. 44	
11 sem. 2	8 sem. 6	8 sem. 10	12 sem. 15	11 sem. 19	14 sem. 24	12 sem. 28	9 sem. 32	13 sem. 36	11 sem. 41	8 sem. 45	6 sem. 49
18 sem. 3	15 sem. 7	15 sem. 11	19 sem. 16	18 sem. 20	21 sem. 25	19 sem. 29	16 sem. 33	20 sem.37	18 sem. 42	15 sem. 46	13 sem. 50
25 sem. 4	22 sem. 8	22 sem.12	26 sem. 17	25 sem. 21	28 sem. 26	26 sem. 30	23 sem. 34	27 sem. 38	25 sem. 43	22 sem. 47	20 sem. 51
	29 sem. 13			31 sem.22			30 sem. 35			29 sem. 48	29 sem. 52

POSSIBILITES DE VENTES EXCEPTIONNELLES SUPPLEMENTAIRES SELON LES BESOINS DE LA PRODUCTRICE (A NOËL par exemple)

Procédure de signature du contrat :

1. Adhésion à Novelamap préalable :

- Pour une première adhésion : pré-inscription sur www.novelamap.org.
- Pour confirmer votre adhésion : préparez le chèque de 10 € à l'ordre de Novel Amap

2. Préparation du contrat :

- Imprimez, remplissez et signez le contrat :
 - en 1 exemplaire, qui sera conservé par le producteur/la productrice ;
 - en 2 exemplaires si vous souhaitez en conserver un après signature par le producteur/la productrice
- Préparez le/s chèque/ demandé/s, à l'ordre du producteur.

3. Validation de l'adhésion et du contrat :

- Le 30 novembre 2022, entre 18h45 et 19h30, présentez-vous avec contrat et chèques
- Validez d'abord votre adhésion au stand « adhésion » (chèque),
- Puis déposez contrat et chèque.s (trombone) dans la bannette indiquée pour ce producteur/cette productrice.